



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Feuille de route 2024-2030

VOLET ADAPTATION

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer



SOMMAIRE

... AVANT PROPOS	3
-------------------------------	---

INTRODUCTION	4
---------------------------	---

Année 2 : accélérer, mobiliser, s'adapter	5
---	---

Une mobilisation collective durable : vers une coalition pour le climat en Auvergne-Rhône-Alpes	8
---	---

»» POURQUOI ?	10
----------------------------	----

Les conséquences du changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes sont déjà nombreuses	11
--	----

Les évolutions du climat en Auvergne-Rhône-Alpes (<i>Données Météo France, DRIAS</i>)	14
---	----

»» QUOI ?	10
------------------------	----

Une feuille de route partagée, concrète et ambitieuse	18
---	----

»» COMMENT ?	22
---------------------------	----

Le chemin parcouru sur le volet adaptation	26
--	----

Bilan quantitatif	26
-------------------------	----

Comment territorialiser les réflexions issues des travaux COP ?	28
---	----

»» LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION AVEC UN RENVOI VERS LES DOCUMENTS DU PARCOURS ADAPTATION À JOUR

»» LES FOCUS THÉMATIQUES

»» LES CAHIERS DÉPARTEMENTAUX



... AVANT PROPOS



Fabienne Buccio,
Préfète de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

S'adapter aux effets du changement climatique

Un défi collectif, des réponses concrètes

« En 2025, la région Auvergne-Rhône-Alpes prend un élan nouveau : celui de l'action concrète et concertée pour anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique.

Les chiffres sont sans appel : la région connaît déjà **+2,1°C** de réchauffement moyen depuis les années 60, **+3,5°C l'été**. Les événements extrêmes – sécheresses, canicules (2 épisodes importants à l'été 2025), inondations, fonte accélérée des glaciers, etc – ne sont plus des scénarios lointains, mais une réalité qui impacte d'ores et déjà nos territoires, notre économie et notre quotidien. Face à cette urgence, l'adaptation n'est pas un choix, mais une nécessité absolue.

Plus de **2 000 acteurs** – élus, entreprises, associations, services de l'Etat – se sont à nouveau mobilisés en 2025 dans le cadre de la conférence des parties (COP) régionale planification écologique en faveur de l'adaptation, en participant aux groupes de travail thématiques régionaux et aux réunions organisées dans les 12 départements. Cette dynamique forte a permis d'identifier les vulnérabilités spécifiques de nos territoires, des vallées alpines aux plaines de la Loire, de la chaîne du Massif central à la vallée du Rhône, pour proposer et coconstruire des solutions adaptées. Fruit de ces travaux en intelligence collective, nous disposons désormais d'une feuille de route régionale ambitieuse, complémentaire aux travaux déjà réalisés en 2024 sur l'atténuation du changement climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Cette feuille de route est résolument ancrée dans nos réalités locales et en même temps alignée sur le **3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), dont elle constitue la déclinaison régionale**. Ce plan, présenté par le gouvernement en mars 2025 repose sur une trajectoire de +4°C d'ici 2100 par rapport à 1850 et propose 52 mesures structurantes. À nous de les décliner, de les enrichir et de les rendre opérationnelles sur le terrain.

L'adaptation, c'est d'abord **protéger nos ressources vitales** : l'eau, les sols, la biodiversité. C'est aussi **anticiper les risques** pour nos infrastructures, nos bâtiments, notre agriculture, notre santé. En Auvergne-Rhône-Alpes, les **territoires de montagne**, déjà en première ligne, nécessitent une attention particulière et ont fait l'objet de travaux spécifiques dans le cadre des Plans d'Adaptation au Changement Climatique portés par les trois commissariats de massif.

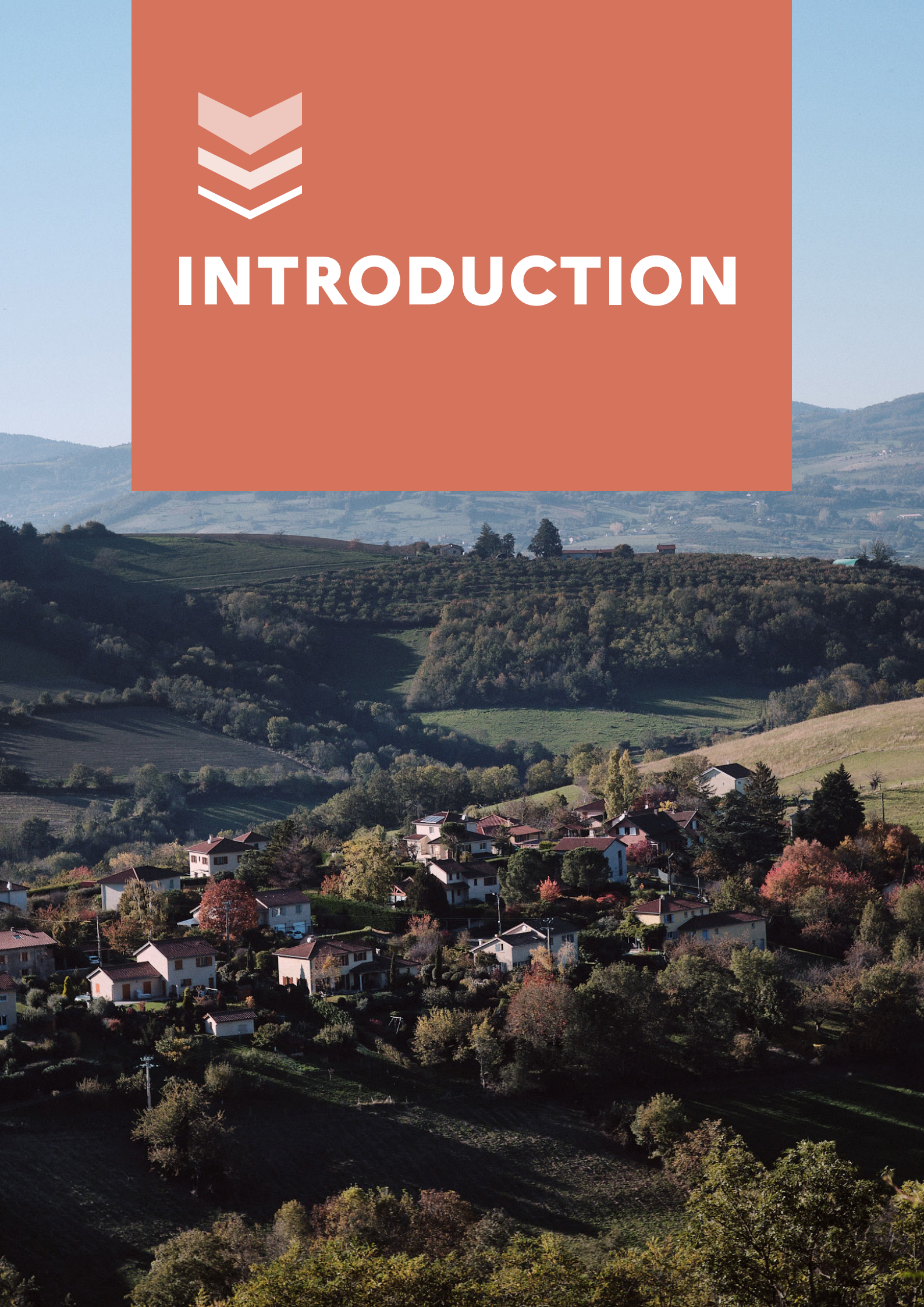
La transition écologique ne se décrète pas, elle se vit. Chaque acteur – public, privé ou associatif – a sa place dans ce mouvement. Les participants des travaux de la COP en sont la preuve : la mobilisation est là. À nous de prolonger cette dynamique, de l'amplifier, pour faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un modèle d'adaptation réussie.

La feuille de route que nous restituons ici est un cap, mais aussi un appel. Un appel à **poursuivre l'effort collectif**, à concrétiser sur le terrain les réflexions menées ensemble, à s'appuyer sur les réussites déjà engagées, mais aussi à **innover** et à **fédérer toujours plus d'acteurs**. Car c'est ensemble, et seulement ensemble, que nous relèverons ce défi historique.

Je compte sur vous. »



INTRODUCTION





Année 2 : accélérer, mobiliser, s'adapter

La réussite de la planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes passe par son appropriation par tous les acteurs des territoires et leur mobilisation autour de défis et actions construits collectivement. C'est le sens de la feuille de route présentée le 31 janvier 2025 à Lyon.

Élaborée avec l'appui de plus de 2 000 acteurs issus d'horizons variés, cette feuille de route fixe

la trajectoire de transition écologique sur les volets atténuation du changement climatique et préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et définit 26 grands défis et une centaine d'actions prioritaires à mener à l'échelle régionale. Elle a également fait l'objet de travaux de déclinaison sur les 12 départements de la région pour traduire au plus près du terrain les actions prioritaires de chaque territoire.



La COP planification écologique organisée le 31 janvier 2025 à Lyon - ©DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Des résultats concrets sont déjà mesurables : la majorité des filières ont vu leurs émissions de CO2 poursuivre leur diminution ces derniers mois. Des projets voient le jour dans tous les territoires : désimperméabilisation des cours d'école, nouvelles zones de protection de la biodiversité, décarbonation à grande vitesse des principaux industriels émetteurs de CO2, électrification du parc automobile, déploiement de nouveaux projets d'énergies renouvelables dans tous les départements, rénovation du parc tertiaire public, ... Ces projets

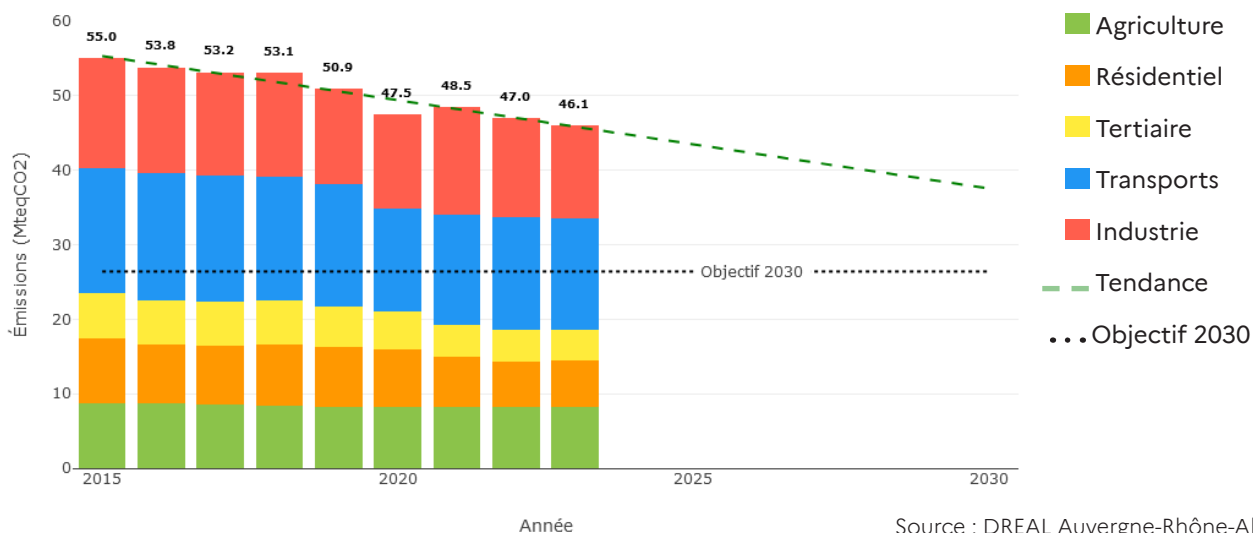
sont rendus possibles par une mobilisation de tous les acteurs, publics et privés et grâce à des moyens financiers importants. Ainsi, en 2024, **l'État a financé plus de 2 milliards d'euros de projets en Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des transitions.**

Les efforts déjà réalisés en matière d'atténuation et de préservation des ressources doivent maintenant continuer à s'amplifier, en élargissant la coalition des parties prenantes et en multipliant les actions concrètes sur le terrain.

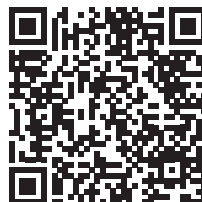
En 2025, des indicateurs de suivi ont été élaborés pour assurer le pilotage des volets « atténuation et préservation » de la feuille de route. En parallèle, des chantiers transversaux sur l'emploi et les compétences, ainsi que sur le financement de la

transition écologique ont également été lancés. Le suivi de la mise en œuvre des défis et actions est assuré dans le cadre des instances et des comités déjà existants à l'échelle régionale et départementale.

Émissions de gaz à effet de serre en Auvergne-Rhône-Alpes



Pour en savoir plus sur les indicateurs de la COP :



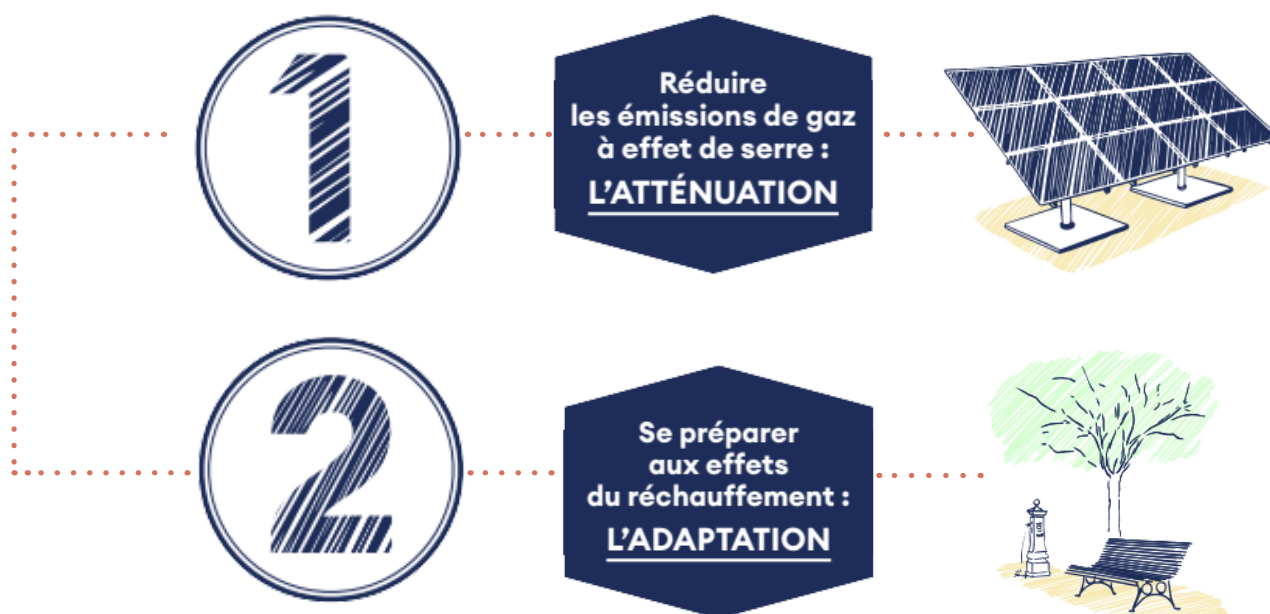
L'année 2025 a également été consacrée à la concertation entre acteurs sur les enjeux liés à **l'adaptation au changement climatique des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes**. Ces travaux viennent en effet compléter ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation des ressources. La réflexion sur l'adaptation au changement climatique

menée en région s'inscrit en déclinaison **du 3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3)** et dans le cadre de l'appropriation par l'ensemble des acteurs locaux de la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**.

Les volets atténuation, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et celui de l'adaptation sont articulés et indissociables.

En effet, réduire les émissions permet de limiter le réchauffement futur, donc de réduire les risques à venir pour les populations et les écosystèmes. Mais il faut aussi anticiper les besoins d'adaptation, car le réchauffement a déjà commencé et va continuer à s'intensifier. Plus tôt on agit en combinant atténuation et adaptation, mieux on protégera les populations et les écosystèmes des risques actuels et futurs.

Ces deux piliers sont donc indissociables, et certaines actions peuvent contribuer à la fois à l'adaptation et à l'atténuation, on parle d'actions à co-bénéfices. Par exemple, planter des arbres en ville permet de se protéger de la chaleur durant les canicules (adaptation), tout en captant du CO₂ atmosphérique grâce à la photosynthèse et en stockant une partie de ce carbone capté dans le bois et la matière organique du sol (atténuation).



Source : Haut Conseil pour le Climat

Ce nouveau volet adaptation reprend les principes des volets de la feuille de route déjà publiée en 2024 sur l'atténuation et la préservation des ressources

naturelles et permet de mettre en exergue les enjeux et défis complémentaires relatifs à l'adaptation au changement climatique.

Les différentes étapes des réunions de COP adaptation en 2025 :



Une vision tangible de la **TRACC à la maille infra-régionale (départementale/infra-départementale)**



La sélection de priorités d'adaptation par EPCI déduites de **cartographies** d'aide à la décision



Débats et travaux pour définir les priorités d'actions territoriales d'adaptation à l'échelle infra-départementale (actions nouvelles ou existantes à amplifier)



Une consolidation sur les **actions concrètes à mener** au niveau départemental, puis régional

Une mobilisation collective durable : vers une coalition pour le climat en Auvergne-Rhône-Alpes

Des coalitions locales pour le climat

Les travaux conduits à l'échelle de la région et de chaque département dans le cadre de la COP ont réuni de nombreux partenaires concernés par les enjeux d'adaptation, d'atténuation et de préservation.

Cette mobilisation témoigne d'une prise de conscience partagée : la transition écologique ne peut pas être portée par un seul acteur, **mais doit résulter d'un engagement collectif, durable et coordonné**. La diversité des participants a garanti une approche complète et inclusive.

L'un des enseignements majeurs des travaux menés dans le cadre de la COP réside dans la nécessité de décloisonner les actions **et de favoriser les dynamiques de coopération**. C'est dans ce but que la feuille de route propose d'encourager la création de **coalitions locales pour le climat**. Ces coalitions ont pour mission de rassembler, à l'échelle d'un territoire, l'ensemble des parties prenantes concernées : collectivités, associations, entreprises, établissements scolaires, acteurs de santé, mais aussi citoyens et collectifs informels.

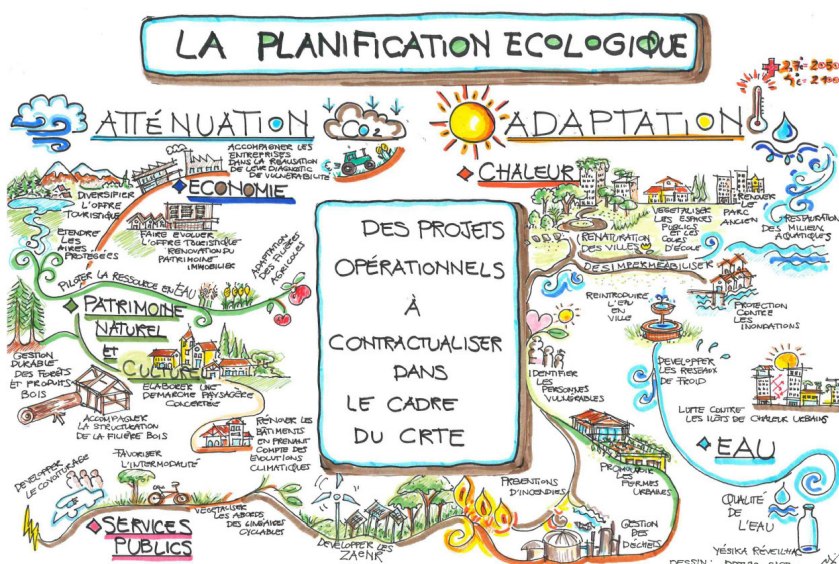
En partageant un diagnostic commun et en se fixant des objectifs partagés, ces coalitions peuvent agir plus efficacement. Elles permettent de mutualiser les moyens, d'éviter la dispersion des initiatives et de construire des réponses adaptées aux besoins locaux. Leurs champs d'action sont variés : coordination des plans de prévention et d'urgence lors des vagues de chaleur ou des inondations, mise en place de refuges climatiques accessibles à tous, accompagnement

collectif à la rénovation énergétique ou encore organisation de parcours éducatifs et citoyens. Ces coalitions constituent un cadre de coopération durable, qui doit prolonger et amplifier la dynamique de la COP.

Cibler plus efficacement les publics prioritaires directement concernés par les effets du changement climatique

Si le changement climatique affecte l'ensemble de la population, **certaines publics apparaissent particulièrement exposés et nécessitent une attention prioritaire**. Les personnes âgées et les malades chroniques subissent plus directement les vagues de chaleur, avec des conséquences sanitaires graves pouvant aller jusqu'à la surmortalité lors d'épisodes extrêmes. Les ménages en situation de précarité énergétique, vivant dans des logements mal isolés ou mal ventilés, sont eux aussi parmi les premiers impactés, car ils disposent de peu de moyens pour se protéger. Les travailleurs en extérieur – dans le bâtiment ou les travaux publics, l'agriculture ou les services à la personne – voient leurs conditions de travail fragilisées par l'intensité croissante des périodes chaudes. Enfin, les habitants de certains quartiers fortement imperméabilisés ou situés en zones inondables sont particulièrement vulnérables aux effets combinés des îlots de chaleur et des risques liés aux crues ou aux pluies intenses.

Les politiques de santé, de logement et d'aménagement doivent pleinement tenir compte de ces vulnérabilités particulières, afin de limiter les inégalités liées au climat.



Pour en savoir plus :



Agir avec et pour les jeunes générations

Les jeunes générations se trouvent dans une situation singulière : elles sont appelées à vivre l'essentiel des bouleversements climatiques à venir, tout en étant en première ligne pour contribuer aux solutions. Elles doivent être, dès aujourd'hui, à la fois préparées, protégées et responsabilisées aux conséquences du changement climatique. **Cette attention particulière vis-à-vis de la jeunesse suppose d'intégrer plus largement les enjeux climatiques dans les enseignements scolaires et universitaires, afin que la compréhension des phénomènes et la culture de**

l'adaptation deviennent un socle commun. L'enjeu va au-delà : il s'agit aussi de préparer les jeunes aux métiers de demain, en développant des formations orientées vers la gestion de l'eau, la rénovation énergétique, l'agriculture durable ou encore la prévention des risques naturels.

Enfin, les jeunes expriment souvent leur inquiétude légitime face à l'avenir climatique. La jeunesse doit donc être considérée à la fois comme une population à protéger et comme un acteur essentiel de la résilience collective.

- Zoom projet santé, aménagement et chaleur
- Piétonniser les abords des écoles : la stratégie de Grenoble pour lutter contre les îlots de chaleurs



Pour en savoir plus :



Source : Auriane Poillet et Sylvain Frappat - ©Ville de Grenoble

Avec l'ambitieux programme "Place(s) aux enfants", Grenoble transforme les abords de plus de 15 écoles en véritables îlots de fraîcheur. Projet emblématique de ce programme qui s'étend jusqu'en 2026, la rue Colonel Tanant, près du groupe scolaire Diderot, a été transformée en aire piétonne végétalisée et apaisée.



POURQUOI ?





Les conséquences du changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes sont déjà nombreuses

Par comparaison aux années soixante, Auvergne-Rhône-Alpes affiche d’ores et déjà une hausse de la température moyenne de +2,1°C, soit 0,2°C de plus que la moyenne nationale (+1,9°C). Ainsi l’évolution des températures annuelles depuis les années 1960 montre un net réchauffement en tout point du territoire régional, notamment à partir du milieu des années 80. L’analyse saisonnière montre que cette augmentation est plus marquée au printemps et en été : +2.8°C en moyenne au printemps et +3.5°C en moyenne en été sur la région. Parmi les nombreuses

conséquences de ce réchauffement, Auvergne-Rhône-Alpes voit le nombre de journées chaudes annuelles augmenter de 17 jours entre les années soixante et deux mille. Sur la même période, la hauteur de neige aux altitudes inférieures à 1700 m baisse d’environ 30 % tandis que la saison hivernale perd environ 5 jours. Autre constat, les fortes chaleurs ont coûté plus de 5 Mds d’euros par an entre 2015 et 2025. À l’échelle nationale et les coûts liés à l’inaction pourraient représenter 10 % du PIB d’ici 2100.



Inondation du Gier à Givors – 17/11/24 - ©Lyon Drone Service

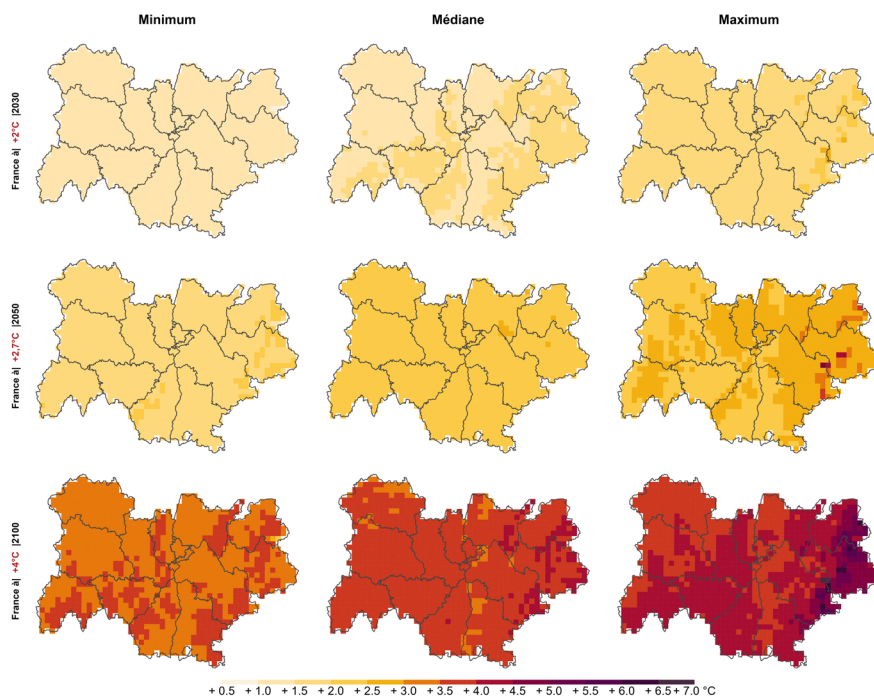
Ces tendances régionales et en particulier la hausse des températures sont globalement supérieures aux moyennes nationales. En effet, notre région est particulièrement sensible aux effets du changement climatique pour deux raisons : la première est liée à ses caractéristiques géographiques, avec 67% du territoire régional situé en zone de montagne, la seconde liée à son économie basée sur la valorisation des ressources naturelles et paysagères qu’il s’agisse d’agriculture, de tourisme, de sports de plein air...

De plus, l’aggravation constante des phénomènes climatiques est d’ores et déjà visible. Ces dernières années et ces derniers mois ont été particulièrement

marqués par des inondations, la fonte accélérée des glaciers alpins, des canicules et des épisodes de sécheresse toujours plus nombreux et plus intenses.

Une poursuite du réchauffement quelque soit le scénario

Évolution de l’écart à la moyenne des températures moyennes annuelles (en °C) par rapport à la période de référence (1976-2005) pour les projections climatiques aux horizons 2030,2050 et 2100



France - Données DRIAS

Focus : Une stratégie d'adaptation régionale cohérente avec le 3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3)



©État français

Inondations, pénuries d'eau, sécheresse des sols, canicules, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles..., le changement climatique impacte déjà notre quotidien, notre environnement et nos manières de vivre.

Le 3^e PNACC adopté le 10 mars 2025 a pour objectif de mieux protéger notre société des manifestations déjà réelles du changement climatique et également de se préparer aux évolutions climatiques futures. Ce plan stratégique porte ainsi une vision à moyen et long termes visant à transformer nos modes de vie, notre économie, nos infrastructures et nos

décisions politiques en intégrant le climat futur dans l'ensemble de la planification écologique.

Ce nouveau plan repose sur une **Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)**, qui permet de préparer la France à des niveaux de réchauffement partagés par tous les acteurs.

Cette trajectoire repose sur le scénario tendanciel issu des données du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (Giec) et correspond pour la France hexagonale à une hausse des températures moyennes par rapport à 1976 de :

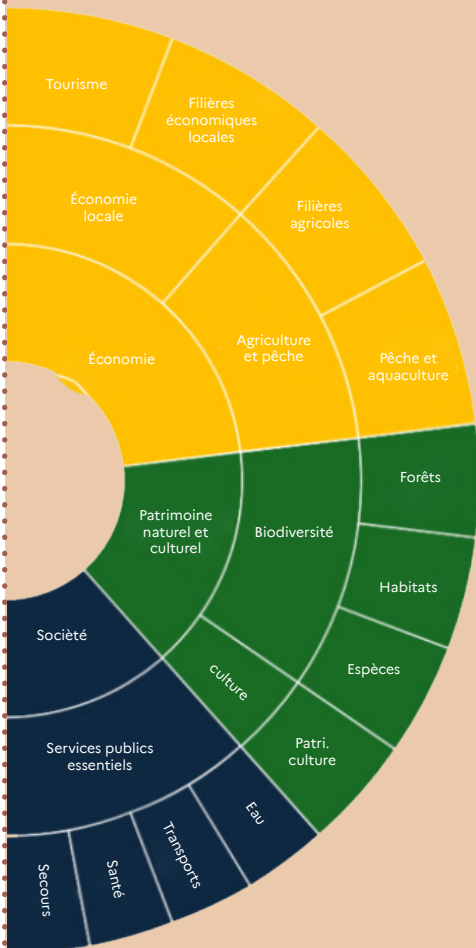
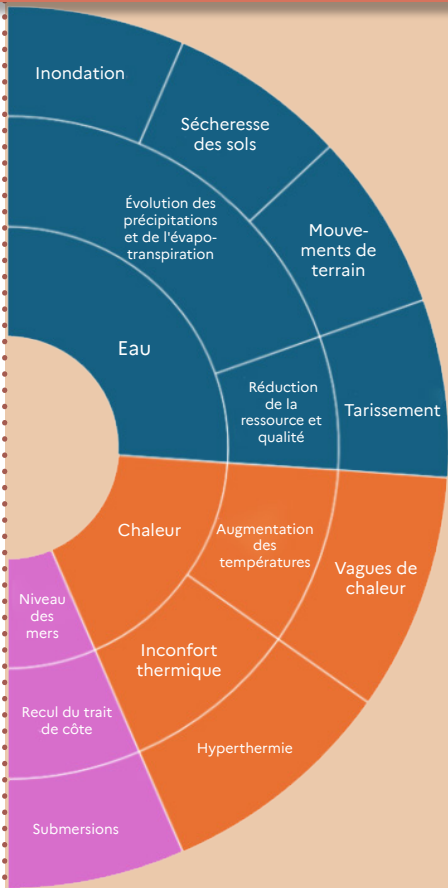


La trajectoire est établie sur la base des politiques mondiales d'atténuation actuellement en place et sur les engagements supplémentaires des États tels qu'exprimés lors de l'Accord de Paris en 2015. Pour Auvergne-Rhône-Alpes, cette trajectoire de référence montre un réchauffement encore plus haut qu'en France entière : la prospective montre que la région pourrait atteindre +4,3° d'ici 2100, avec des conséquences très significatives sur chacun des 12 départements.

Les travaux de la COP sur le volet adaptation ont vocation à décliner et à territorialiser le PNACC3 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour en faciliter sa lecture, les principales mesures du PNACC3 ont été déclinées sous la forme de leviers prioritaires permettant d'identifier rapidement les thématiques et les cibles à prendre en compte dans le cadre des travaux sur le volet adaptation de la feuille de route planification écologique.

Les principaux leviers d'adaptation au changement climatique (source SGPE)



- Ralentissement des écoulements sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés
- Prévention des inondations, notamment via la restauration des milieux aquatiques
- Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles
- Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau
- Sobriété dans l'utilisation de l'eau
- Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments
- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables
- Satisfaction du besoin de rafraîchissement
- Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral

- Évolution de l'offre touristique de montagne
- Évolution de l'offre touristique littorale
- Continuité des activités économiques locales
- Adaptation des filières et des exploitations agricoles
- Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture
- Gestion durable des forêts et produit bois
- Restauration des habitats naturels
- Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique
- Augmentation de la surface en aires protégées
- Régulation des espèces exotiques envahissantes
- Préservation des sites culturels et patrimoniaux
- Efficacité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Réduction de la vulnérabilité des infrastructures de transport
- Confort d'été des transports en commun et des mobilités actives
- Renforcement de la résilience des services de santé
- Préparation des services de secours

On peut en outre observer une articulation entre les leviers d'adaptation (cf. graphique ci-avant) et les leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles déjà inscrits dans la feuille de route planification écologique Auvergne-Rhône-Alpes.

Les leviers, s'ils sont présentés de façon distincte pour en faciliter l'appropriation à travers les volets atténuation du changement climatique, préservation des ressources et de la biodiversité, et adaptation, présentent le plus souvent des co-bénéfices pour les autres piliers, ainsi que pour la santé.



Les évolutions du climat en Auvergne-Rhône-Alpes

(Données Météo France, DRIAS)

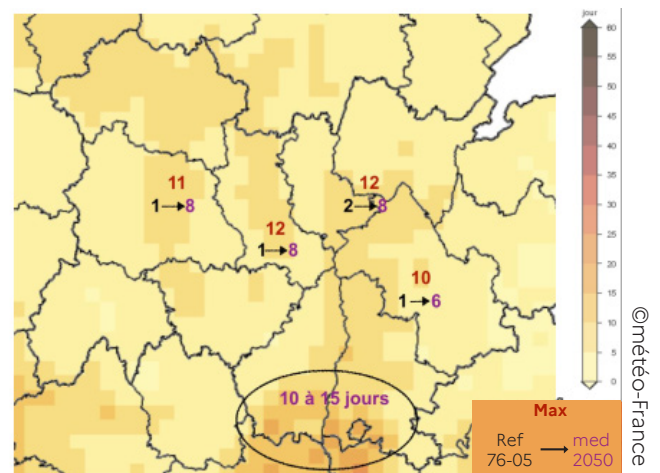
Au-delà du scénario de réchauffement moyen progressif de la région avec **+2,7°C prévu entre la période de référence (1976-2005) et 2050** et **+4,3°C à**

l'horizon 2100. Un certain nombre d'autres paramètres climatiques vont également évoluer, impactant significativement notre territoire régional.

Généralisation des journées chaudes en été (avec température maximale supérieure à 35°C) d'ici 2050

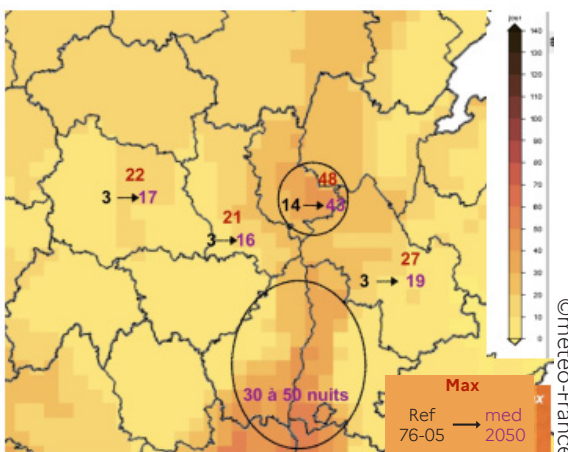
Le nombre de journées très chaudes sur la région est resté faible (entre 0 et 2 jours par an) sur la période de référence (1976-2005).

Des journées de fortes températures vont apparaître plus régulièrement et plus longtemps y compris dans les vallées alpines et sur le relief moyen, par exemple au Puy-en-Velay qui pourrait connaître 4 jours de fortes chaleurs en 2050 alors qu'elle n'en connaissait pas ou très peu jusqu'à aujourd'hui.



Projection TRACC 2025 du nombre moyen de jours avec température maximale > 35°C

Augmentation forte du nombre de nuits tropicales (température nocturne qui ne redescend pas sous 20°C) à l'horizon 2050



Projection TRACC 2025 du nombre moyen de jours avec température minimale > 20°C

Les nuits tropicales étaient relativement rares au siècle dernier. Elles commencent aujourd'hui à apparaître dans les zones les plus chaudes de la région et ont doublé ces dernières années (entre les périodes de 1976-2005 et 1991-2020).

A l'horizon 2050, et selon la prospective déclinée de la TRACC, le nombre de nuits tropicales en région va quadrupler par rapport à la période de référence.

En Drôme et Ardèche provençale, le nombre de nuits tropicales va avoisiner les deux mois en année normale. Sur ce secteur, il faut donc considérer que les nuits tropicales deviendront la norme en été.

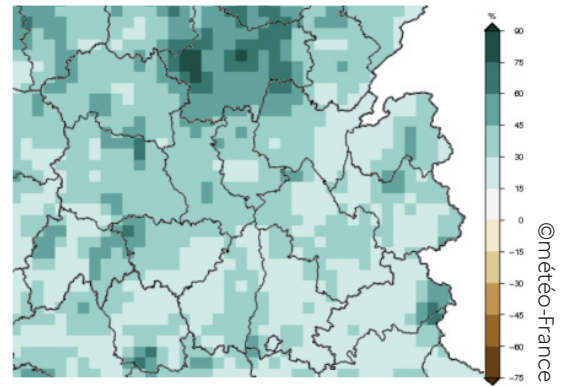
Évolution des précipitations et de leur intensité maximale

Aucune tendance significative n'est observée en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuels sur la région.

Les tendances des projections sont peu marquées pour l'été avec uniquement des baisses faibles prévues localement (Sud-Ouest du Cantal par exemple).

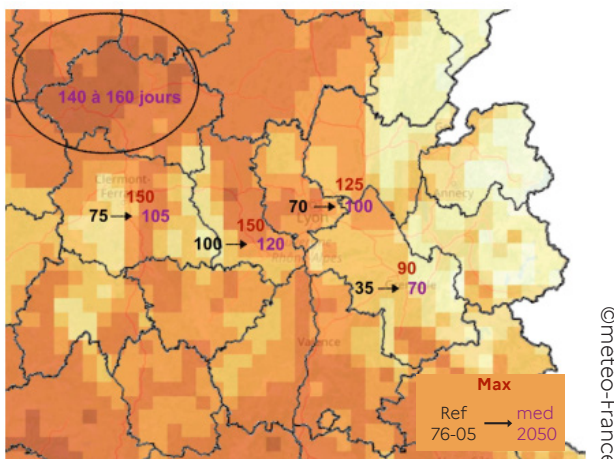
Les projections prévoient une hausse des cumuls hivernaux sur une grande partie de la région avec en général 20 à 30% d'augmentation en tendance médiane.

Au delà des variations de cumuls, c'est essentiellement l'intensité maximale quotidienne des précipitations qui augmente notablement en valeur médiane, notamment sur les vallées de la Loire et du Rhône. En tendance maximale (carte ci-contre) les évolutions seraient très marquées avec une augmentation de 20 à 40% d'intensité voire plus de 50% sur quelques zones (Thiers, Bresse, Brivadois, ...).



Évolution relative de l'intensité maximale quotidienne des précipitations à l'horizon TRACC 2050 (Valeur maximale de l'ensemble)

Évolution de l'humidité des sols : nombre moyen de jours secs



Évolution prévue du nombre de jours secs à l'horizon TRACC 2050

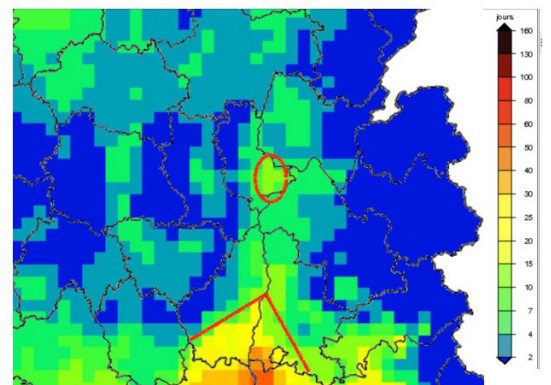
Sur la période de référence (1976-2005), le nombre de jours secs sur la région est déjà relativement important (en moyenne 90 à 100 jours en dehors des zones présentant du relief).

Selon le scénario de projection, ce nombre va augmenter d'environ une trentaine de jours (scénario médian) à près deux mois (scénario pessimiste) à l'horizon 2050. Localement (Nord-Ouest de l'Allier notamment), 6 mois de sols secs pourraient être constatés.

Évolution du risque feu de forêt

Sur la période de référence (1976-2005), ce risque est surtout élevé sur la Drôme-Ardèche méridionale (de 7 à 20 jours en moyenne) et dans une moindre mesure sur la vallée du Rhône et la région Lyonnaise (de 5 à 7 jours en moyenne).

A l'horizon 2050, ce risque devrait doubler en scénario médian sur les zones les plus touchées (20 à 40 jours sur le Sud Drôme-Ardèche). Par ailleurs, de nombreuses zones de la région jusqu'ici relativement peu concernées par les incendies verront apparaître un risque de feu régulier, il s'agit des nouveaux territoires de feu "Isère, Loire, Puy-de-Dôme".



Évolution prévue du nombre de jours avec risque feu Météo élevé TRACC 2050

Zoom projet de territoire

Le Parc du Pilat, mobilisé sur l'atténuation et l'adaptation climatique au service du territoire



Le Parc du Pilat élabore une stratégie territoriale d'adaptation en s'appuyant sur la méthode

[TACCT – Trajectoires d'Adaptation au Changement climatique des territoires](#) de l'ADEME, qui se séquence en 3 parties :

1. Évaluer les actions
2. Diagnostic des impacts
3. Construction des stratégies – plan d'action

Pour en savoir plus



©PNR du Pilat



QUOI ?





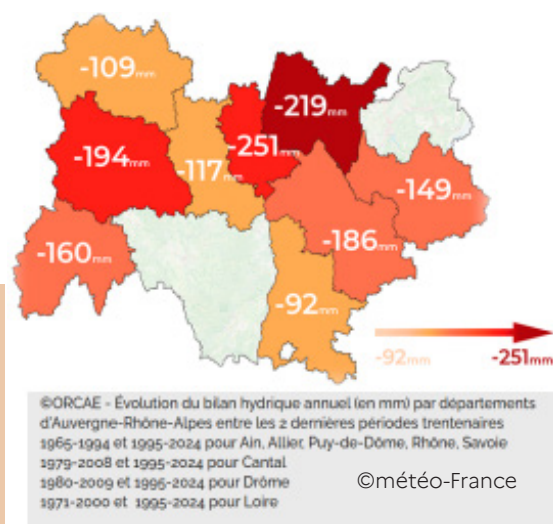
Une feuille de route partagée, concrète et ambitieuse

Les principaux enjeux de la région en matière d'adaptation au changement climatique sont les suivants :

La **biodiversité** est menacée par le déplacement ou la disparition d'espèces, au profit parfois d'espèces invasives. Or, préserver les écosystèmes, c'est aussi renforcer notre résilience collective.

Leviers prioritaires pour Auvergne-Rhône-Alpes

- Restauration des habitats naturels
- Régulation des espèces exotiques envahissantes
- Augmentation de la surface en aires protégées
- Résorption des points noirs de continuité écologique



L'eau devient une ressource sous tension. Le débit du Rhône a déjà chuté de 15 % en trente ans et pourrait encore perdre 20 % en été d'ici 2050. L'agriculture, l'hydroélectricité, le tourisme ou encore l'alimentation en eau potable devront s'adapter à ce déficit grandissant.

De plus, à l'horizon 2050, les risques d'inondation torrentielle ou par ruissellement devraient augmenter, notamment en moyenne montagne. La caisse centrale de réassurance prévoit ainsi une augmentation de 35 % de la sinistralité liée aux inondations en région à cet horizon de temps.

Leviers prioritaires pour Auvergne-Rhône-Alpes

- Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau
- Prévention des inondations, notamment via la restauration des milieux aquatiques
- Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés
- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Efficacité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Zoom projet d'adaptation des espaces naturels

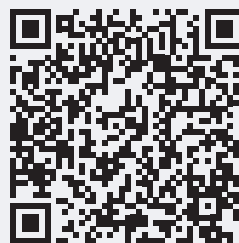
La restauration de la tourbière du plan de l'eau aux Ménuires (73)

Cette opération renforce la résilience du milieu face à la sécheresse et permet de lutter contre les inondations.



©CDC Biodiversité

Pour en savoir plus



Les risques naturels auxquels la région est exposée s'expliquent par la diversité de ses climats et de ses paysages, ainsi que par la présence de réseaux urbains et d'infrastructures denses dans les fonds de vallée et les plaines alluviales. Elle est ainsi concernée par de nombreux aléas : inondations, mouvements de terrain, incendies de forêt, risques glaciaires et périglaciaires, ainsi que des phénomènes de retrait-gonflement des argiles. 79 % des communes sont concernées par au moins un risque naturel lié au climat. La vulnérabilité est encore plus sensible en montagne.

Le changement climatique devrait accentuer ces phénomènes : la Caisse centrale de réassurance prévoit une hausse de 35 % de la sinistralité liée aux inondations d'ici 2050. Les risques géotechniques pourraient représenter près des trois quarts des dommages annuels. Plusieurs départements (Isère, Loire, Haute-Loire, Cantal, Rhône et Ain) devraient également être plus régulièrement exposés aux incendies de forêt. En montagne, l'intensification des risques et l'apparition de nouveaux aléas sont prévisibles. Face à ces évolutions, la région doit renforcer sa connaissance et sa capacité d'anticipation des risques sur l'ensemble de ses territoires pour mieux protéger les biens et les populations.

Zoom projet d'adaptation face aux risques naturels croissants

En Savoie : des routes sous haute surveillance !



©Vue d'Ici - RD 35, Gerbaix en Savoie en 2023

Le Département de la Savoie déploie une stratégie volontariste d'adaptation au changement climatique, fondée sur des moyens humains, techniques et financiers conséquents. Concrètement, 2 500 sites sensibles aux chutes de blocs et mouvements de terrain et 450 sites sensibles aux avalanches qui sont suivis en continu ainsi que 2200 ouvrages de protection contre les risques naturels.

Chaque année, le département consacre plusieurs millions d'euros à la protection des infrastructures. En 2025 par exemple, près de **14 M€** ont été affectés à la protection contre les risques naturels et avalancheux. Grâce à un inventaire historique et à jour, des inspections régulières des ouvrages de protection, le Département se donne les moyens de fermer nue route

avant un évènement et/ou de réagir au plus vite après un évènement. En lien avec le Plan Climat 2024-2030, le Département conjugue ainsi adaptation des infrastructures, prévention des risques et prise en compte des évolutions climatiques spécifiques aux zones montagnardes

Le secteur du bâtiment, déjà fortement concerné par les effets du changement climatique, doit conduire des actions fortes en complément de celles déjà réalisées dans le cadre du volet atténuation des effets du changement climatique : lutte contre les îlots de

chaleur et végétalisation, désimperméabilisation des espaces publics et privés, lutte contre les passoires thermiques (effets de la chaleur en été cumulés à ceux du froid en hiver), plan grand chaud...

Leviers prioritaires pour Auvergne-Rhône-Alpes

- Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments
- Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles
- Satisfaction du besoin de rafraîchissement

Zoom bâtiment

Réhabilitation de l'ancien hôpital de Boën dans la Loire



Inauguré à l'été 2025, la restructuration des bâtiments de l'ancien hôpital de Boën (42) constitue une double opportunité : préserver l'identité du site et sa composante matérielle en lui offrant une seconde vie et créer dans le même temps une nouvelle offre de service sans artificialiser les sols. Outre la qualité technique de cette rénovation qui intègre le risque inondation, le nouvel espace Céladon – primé à la COP 30 de Belem - constitue un nouveau pôle d'attractivité et un nouvel espace urbain agréable et apaisé, trait d'union entre le centre de la ville et la gare ferroviaire.

L'agriculture et les forêts sont en première ligne. Les rendements agricoles fluctuent, les vendanges doivent être réalisées plus tôt, les prairies s'assèchent, tandis que les forêts subissent sécheresses, ravageurs

et incendies plus fréquents. Ce sont nos paysages, nos productions locales et nos filières économiques qui sont directement en jeu.

Leviers prioritaires pour Auvergne-Rhône-Alpes

- Adaptation des filières et des exploitations agricoles
- Gestion durable des forêts et produits bois
- Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés

Zoom projet agricole

Les chambres d'agricultures accompagnent les éleveurs pour s'adapter aux effets du changement climatique.



Plusieurs chambres d'agricultures de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Ain, Loire, Cantal...) sont engagées aux côtés des éleveurs pour les accompagner dans la mise en oeuvre de plans d'action pour s'adapter aux effets du changement climatique : bâtiments modulables été / hiver, assolement diversifié plus économe en eau...

Pour en savoir plus



Les activités économiques et notamment le tourisme, première activité économique des territoires de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes, voient leurs modèles économiques menacés par le changement climatique : risques de ruptures d'approvisionnement, inconfort des salariés, baisse de l'enneigement en

hiver, fragilisation du tourisme d'eau. Maintenir l'attractivité du territoire implique d'inventer un nouvel équilibre économique, durable et diversifié. Toutes les filières économiques et industrielles en Auvergne-Rhône-Alpes engagent des actions pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Leviers prioritaires pour Auvergne-Rhône-Alpes

- Évolution de l'offre touristique de montagne
- Continuité des activités économiques locales

Zoom projet d'adaptation des entreprises

"Charles & Alice" investit depuis 20 ans pour réduire sa consommation d'eau, dans un territoire sous tension



Installé dans la Drôme, le fabricant de compotes a drastiquement réduit ses consommations d'eau de forage depuis 2003. Le déploiement de 3 tours adiabatiques en 2022 a permis de réaliser une économie équivalente à 20 piscines olympiques par an.

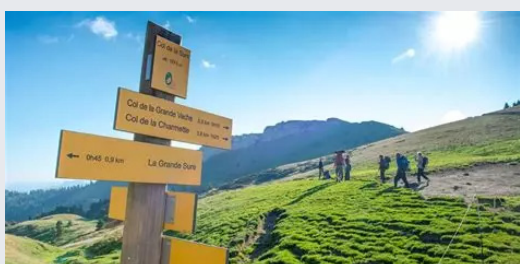
Pour en savoir plus



Source : Charles & Alice / ADEME

Zoom projet d'adaptation de l'économie touristique en territoire de montagne

Transition de l'économie touristique en coeur de Chartreuse



Dans la perspective d'une disparition de l'offre de ski à l'horizon 2050, la communauté de communes « Coeur de Chartreuse » a engagé une réflexion sur la transition de l'économie touristique pour sortir de la dépendance à cette activité. Cela passe par une adaptation de l'offre touristique moins climato-dépendante avec le lancement de nouveaux concepts : accueillir mieux les touristes, diversifier leurs activités, les inciter à passer plus de temps sur le territoire et à consommer local.

La santé publique est déjà impactée : canicules, pollution de l'air, allergies, maladies vectorielles... Les plus fragiles sont en première ligne. Prévenir, protéger et sensibiliser sont des impératifs pour préparer nos systèmes de santé.

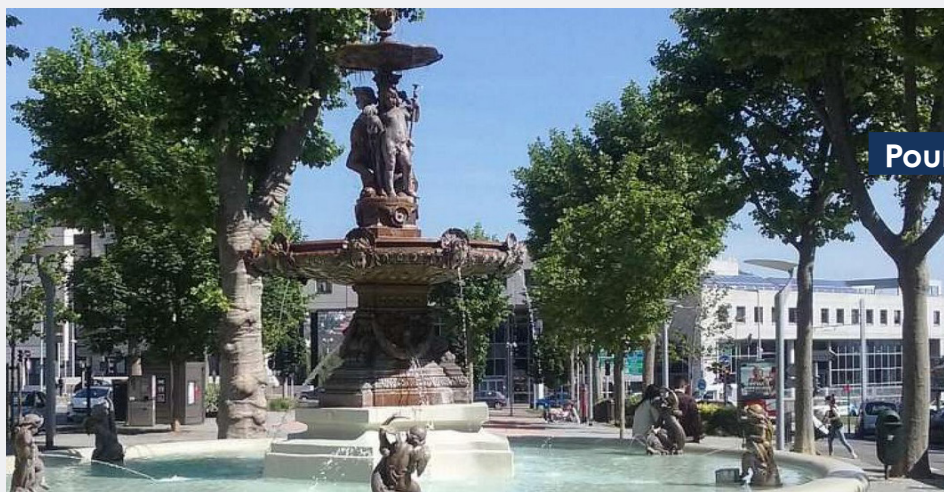
Leviers prioritaires pour Auvergne-Rhône-Alpes

- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables
- Préparation des services de secours
- Renforcement de la résilience des services de santé
- Régulation des espèces exotiques envahissantes
- Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain

Zoom projet aménagement, chaleur et santé

Clermont Auvergne Métropole se prépare aux fortes chaleurs

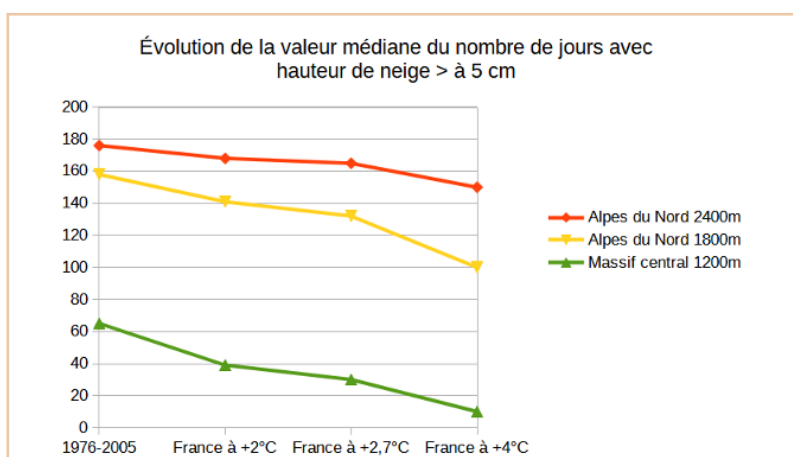
La Métropole revoit ses aménagements urbains en anticipation de canicules plus fréquentes : préservation des trames vertes et bleues urbaines, cartographie des îlots de fraîcheurs, modification des revêtements.



Pour en savoir plus



Clermont Auvergne Métropole - ©AURA-EE



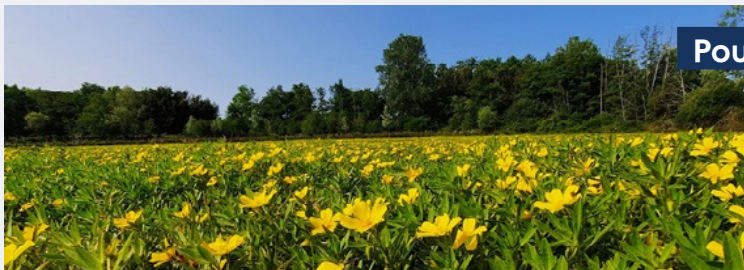
Zoom projet santé et environnement

Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes en zones humides.

Le département de l'Ain est défini par un réseau hydrographique dense. La problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en zones humides est de plus en plus importante, générant des problèmes avec des impacts divers :

- Impacts sur les espèces locales et la biodiversité ;
- Impacts sur la stabilité et la pérennité des milieux humides ;
- Impacts sur la santé et les activités humaines.

Ainsi, FREDON, aux travers de ses missions d'animations, de communication et de sensibilisations, et grâce aux financements accordés au titre du Fonds Vert, amplifie cette démarche d'animation de réseaux d'acteurs pour permettre de dynamiser les actions de lutte contre les EEE végétales et le ragondin.



Pour en savoir plus



Transports et infrastructures devront également intégrer ces changements : routes, réseaux secs et rails fragilisés par les chaleurs extrêmes, production électrique contrainte par le manque d'eau en période

d'été, entreprises exposées aux risques naturels. Adapter nos équipements et nos réseaux devient une urgence stratégique.

Leviers prioritaires pour Auvergne-Rhône-Alpes

- Sécurité de l'approvisionnement essentiel
- Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport
- Confort d'été des transports en commun et des mobilités actives

Zoom projet infrastructure

À Bellegarde-sur-Valserine, la gare multimodale est bioclimatique afin d'assurer le confort thermique des voyageurs été comme hiver.



Pour en savoir plus



©État français - Ministère de la Transition écologique / SNCF
Gares & Connexions

L'ensemble de ces constats imposent d'agir sans attendre. Des actions concrètes et opérationnelles doivent être proposées : elles conditionnent la capacité de notre région à rester attractive, vivable et prospère dans les décennies à venir. La mobilisation de tous est essentielle : État, collectivités, entreprises, associations, chercheurs, citoyens.

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts pour relever ce défi de l'adaptation au changement climatique. Avec ses filières agricoles et industrielles, ses laboratoires d'innovation, son patrimoine naturel exceptionnel et sa tradition de coopération entre acteurs, notre territoire

est déjà un laboratoire de solutions en matière d'adaptation. Partout, dans les 12 départements de la région, des acteurs publics et privés innovent, agissent et démultiplient des solutions concrètes et pragmatiques. Déployer des stratégies de sobriété, de diversification et de résilience, développer des infrastructures adaptées, préserver l'eau et les sols, soutenir la recherche et la formation : tels sont les piliers de la feuille de route régionale en matière d'adaptation.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les parties prenantes ont choisi de décliner un certain nombre de leviers en tenant compte des spécificités régionales :



15 nouveaux défis régionaux "adaptation"
45 actions régionales "adaptation"

5 à 10 priorités par département
10 à 15 actions par département



COMMENT ?





Le chemin parcouru sur le volet adaptation

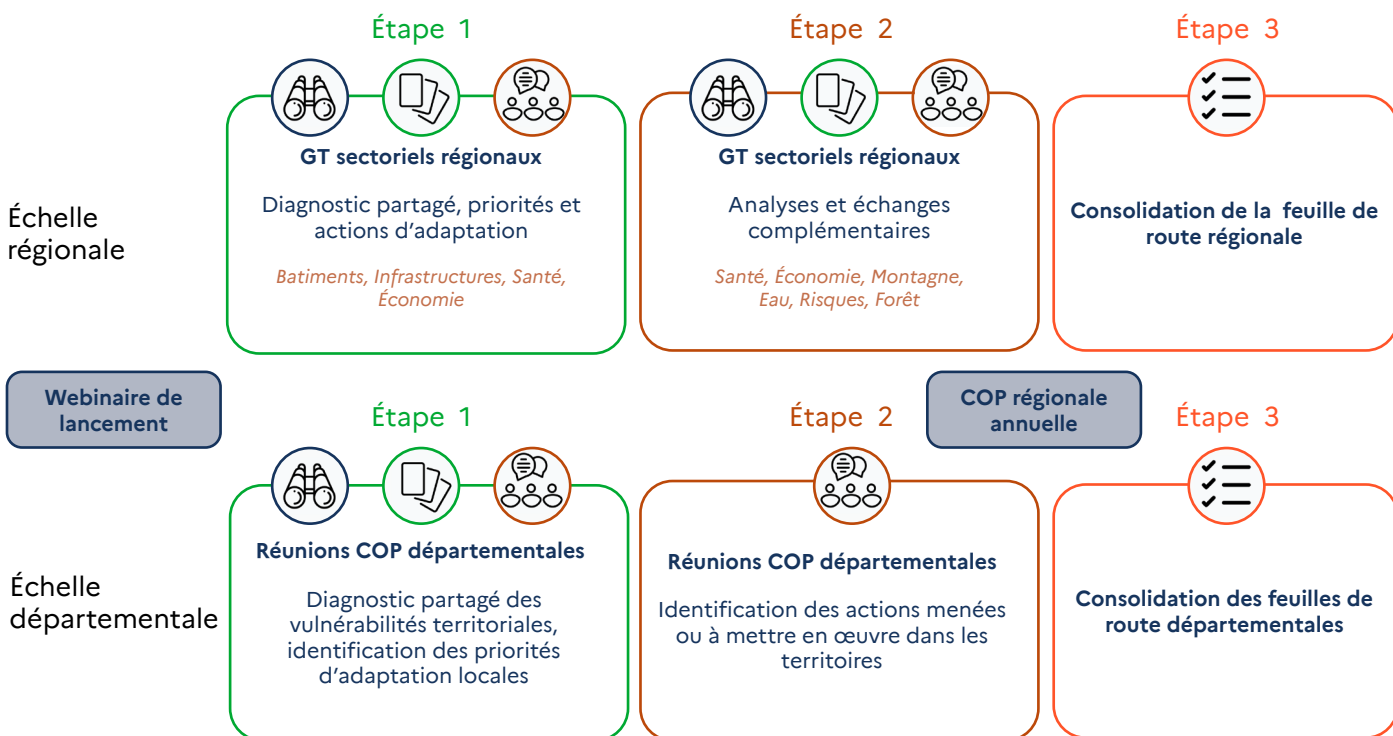
Dans la continuité des travaux engagés en 2024, plusieurs réunions ont été organisées aux niveaux régional et départemental en 2025 : des réunions régionales thématiques avec les élus et techniciens des collectivités, les entreprises, les services et opérateurs de l'État et la société civile et des réunions sous l'égide des préfets de département pour territorialiser les enjeux en matière d'adaptation.

Pour engager la démarche, une première séquence d'acculturation des parties prenantes a mobilisé près de 500 participants en avril 2025 dans le cadre d'un webinaire régional. Lors de cette séance introductive, la direction régionale de Météo-France a présenté les grands enjeux et la prospective climatique issue de la trajectoire de référence (TRACC). Sur la base des premiers retours d'expériences issus des

territoires, les participants ont été invités à prendre connaissance des différents leviers d'adaptation à leur disposition et du calendrier des travaux de concertation qui se sont poursuivis tout au long de l'année 2025 tant à l'échelle régionale via une approche sectorielle qu'aux échelles locales avec une vingtaine de réunions organisées dans les départements. Ces temps d'échanges ont permis d'identifier, au plus près des territoires, des priorités locales d'adaptation et des actions concrètes pour renforcer la résilience des territoires face aux impacts du changement climatique.



Bilan quantitatif



● **Des groupes de travail thématiques**

- **Santé**
- **Économie/Industrie**
- **Habitat**
- **Transport / Infrastructures**

● **Des réunions départementales**

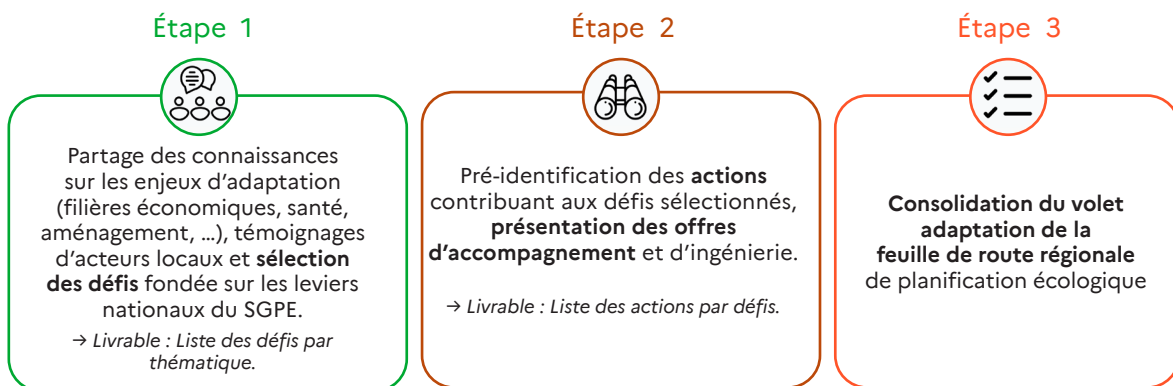


Réunions COP - ©Julien Lahaie

La méthode de la COP est **participative plutôt que prescriptive** et repose sur **plusieurs étapes** :

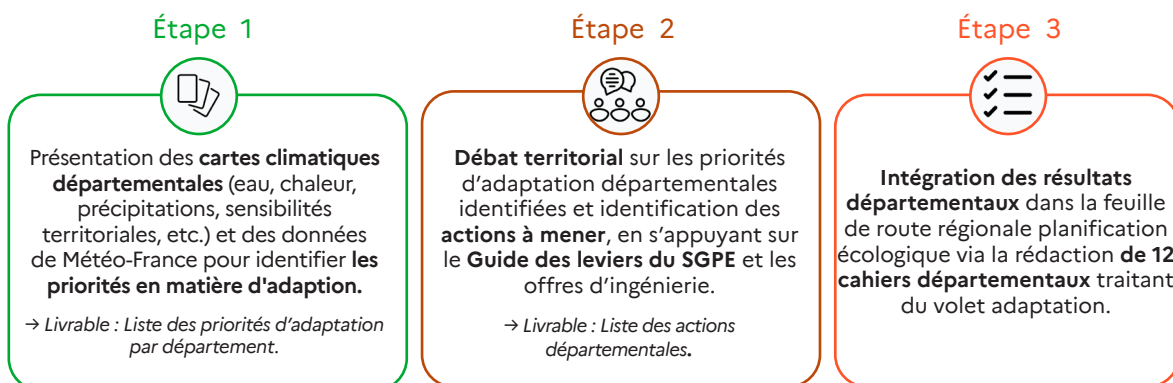
S’agissant des réunions régionales thématiques :

Des réunions thématiques ont été organisées tout au long de l’année 2025 selon la méthodologie suivante :



S’agissant des réunions départementales :

En complément, une vingtaine de réunions départementales ont été organisées en 2025 selon la méthodologie suivante :





Comment territorialiser les réflexions issues des travaux COP ?

Poursuivre et amplifier la contractualisation entre État et collectivités au travers des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), outils clés pour territorialiser la COP

Les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) visent à accompagner les projets des collectivités territoriales découlant de leurs projets de territoire. Ils doivent permettre la mise en œuvre opérationnelle des actions de la feuille de route COP en favorisant **l'émergence de projets locaux répondant aux objectifs de transition écologique**.

Une actualisation des CRTE a ainsi été initiée en région pour intégrer les travaux COP sur l'atténuation. Ce chantier mené dans plus de 50 % des territoires a permis l'organisation de revues de projets locales, engageant un véritable partenariat opérationnel et pédagogique entre les collectivités et l'État. Au-delà du financement des projets, les CRTE favorisent donc une méthode de travail centrée sur le dialogue et la coordination entre acteurs, notamment sur le volet financier, indispensable pour concrétiser les objectifs COP. L'articulation avec les programmes pluriannuels d'investissements des collectivités est également essentielle pour pérenniser la démarche CRTE.

Naturellement, les réflexions menées en 2025 sur l'adaptation au changement climatique ont également vocation à être déployées dans le cadre des CRTE.

Intégrer les travaux issus de la COP dans les stratégies territoriales, notamment les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Au-delà d'une obligation réglementaire qui concerne les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, les PCAET, constituent **la stratégie dont se dote le territoire pour agir autant sur les causes du changement climatique à l'échelle locale (actions d'atténuation) que sur ces conséquences (actions d'adaptation)**. La mise en œuvre des PCAET sur le terrain doit ainsi permettre d'opérationnaliser de façon concrète l'ensemble des réflexions menées dans le cadre des COP que ce soit en matière d'adaptation ou de lutte contre le changement climatique.

Conduits sous l'égide des collectivités (métropoles, communautés de communes ou d'agglomération et communes), les PCAET réunissent différents

partenaires, acteurs du territoire – entreprises, agriculteurs, associations, collectifs d'habitants et porteurs de projets – pour atteindre des objectifs concrets de transition écologique à l'échelle locale. Le PCAET constitue ainsi un projet de territoire dans lequel chacun des acteurs locaux s'implique de façon volontaire, selon son domaine de compétence, pour agir sur la transformation et la résilience du territoire.

Dans le cadre de la planification écologique, les PCAET constituent un maillon essentiel qui permet aux territoires de se doter de plans d'actions partagés et opérationnels au niveau local. Ils doivent être pleinement articulés avec les CRTE, qui jouent un rôle clé dans l'articulation des dispositifs d'ingénierie et financiers. Ces deux documents ont vocation à être portés dans la durée au travers des plans de mandats successifs et dans le cadre des programmations pluriannuelles d'investissement. Leur pilotage et le suivi de leurs plans d'action sont à assurer finement. Le programme Territoires Engagés Transition Ecologique déployé par l'ADEME est un outil dédié, au service des collectivités.

Concernant l'adaptation au changement climatique, les PCAET ont vocation - au fur et à mesure de leurs révisions - à appuyer leur diagnostic de vulnérabilité sur la trajectoire de référence d'adaptation au changement climatique, qui permet de partager une prospective harmonisée à l'échelle métropolitaine. Il s'agira notamment de prendre en compte les risques nouveaux qui apparaissent sur le territoire à l'horizon 2050 et ajuster le programme d'actions du PCAET en conséquence.

Favoriser les synergies et les échanges pour aller plus loin

La territorialisation de la feuille de route COP est également portée via l'accompagnement au plus près des territoires, en valorisant au mieux l'offre d'ingénierie existant en région.

Parmi plusieurs démarches de ce type, **le Club Climat et Résilience**, mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes et animé par plusieurs services et opérateurs de l'État, permet de :

- renforcer les connaissances et l'expertise technique sur le champ de la transition écologique, au travers de webinaires thématiques dédiés,

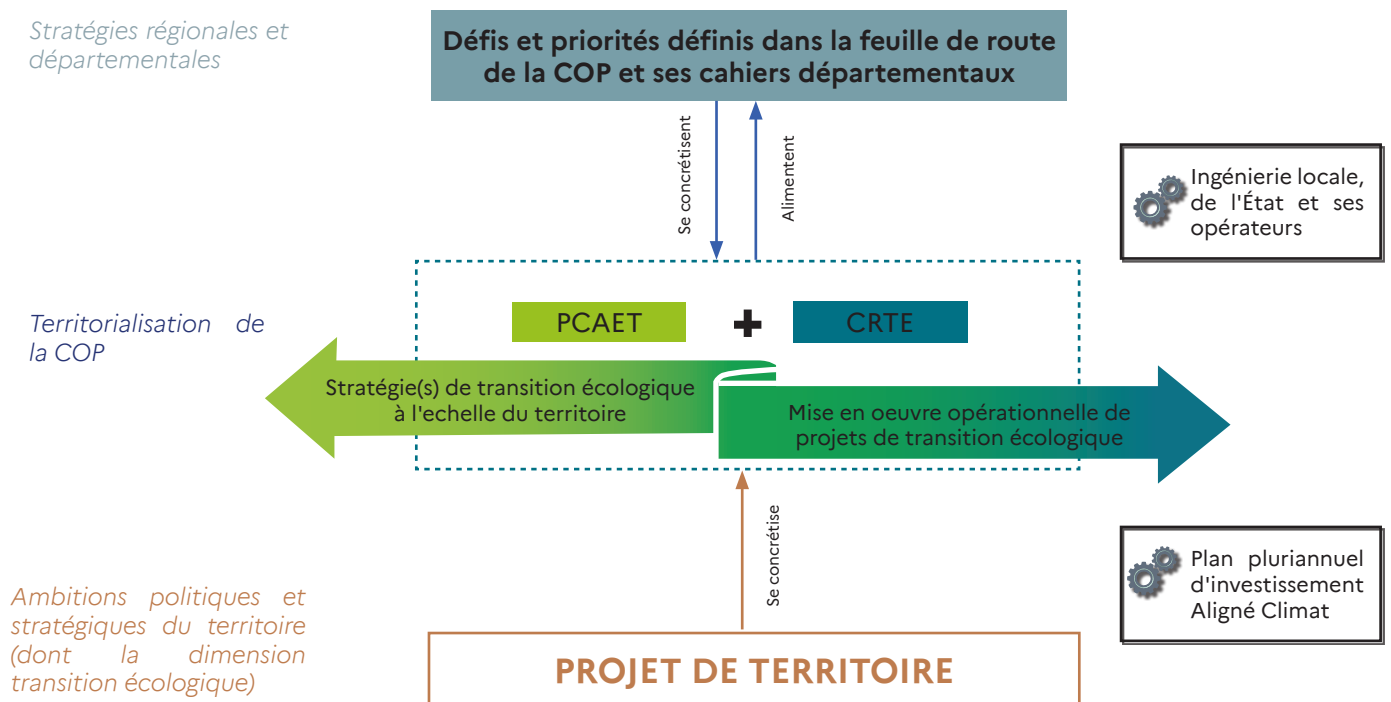
- développer des synergies, des échanges et de l'inspiration entre acteurs, essentiel pour accélérer le déploiement de la COP et innover localement. Le club propose annuellement une journée de rencontre entre techniciens afin de favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau des collectivités engagées pour la transition. En complément, plusieurs fois par an des rencontres entre élus – les ECLAM tours – sont organisés pour partager entre pairs autour de projets de transition écologique locaux réussis. En complément, plusieurs fois par an, en lien avec le réseau Elus pour Agir, des rencontres entre élus - les ECLAM tours - sont organisées pour partager entre pairs des

projets de transition écologique locaux réussis.

- proposer des accompagnements à la carte selon les besoins locaux notamment au travers de groupes-projet qui réunissent des petites cohortes de collectivités souhaitant expérimenter ensemble sur des entrées innovantes de transition.

L'ensemble de ces dynamiques d'accompagnement et de mise en réseau d'acteurs engagés ont vocation à être poursuivies voire amplifiées en 2026, en y intégrant bien entendu l'intégralité des défis définis lors des réunions de 2025.

PCAET et CRTE : deux outils complémentaires pour mettre en œuvre la COP dans les territoires





S'outiller pour s'adapter

La mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route régionale en matière d'adaptation au changement climatique nécessite de l'accompagnement et une meilleure lisibilité de l'offre des partenaires intervenant sur la question en Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de faciliter le passage à l'action, les services et opérateurs de l'Etat et ses partenaires proposent aux collectivités d'une part et aux entreprises d'autre part des boîtes à outils dédiées à l'adaptation.

Un parcours clé en main pour accompagner les territoires

La DREAL, l'ADEME, le CEREMA, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, l'OFB et Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, accompagnés d'une quinzaine de partenaires ont construit un « parcours adaptation ».

Ce parcours inspiré des sciences comportementales permet, à travers 6 étapes clés, de lever les freins psychologiques et techniques auxquels peuvent être confrontés les collectivités.



Pour en savoir plus :



LES 6 ÉTAPES DU PARCOURS



Loin d'être exhaustif, l'objectif du parcours est d'apporter, selon l'état d'avancement de la collectivité, des outils et des contacts pour

mobiliser les acteurs du territoire sur l'adaptation au changement climatique.

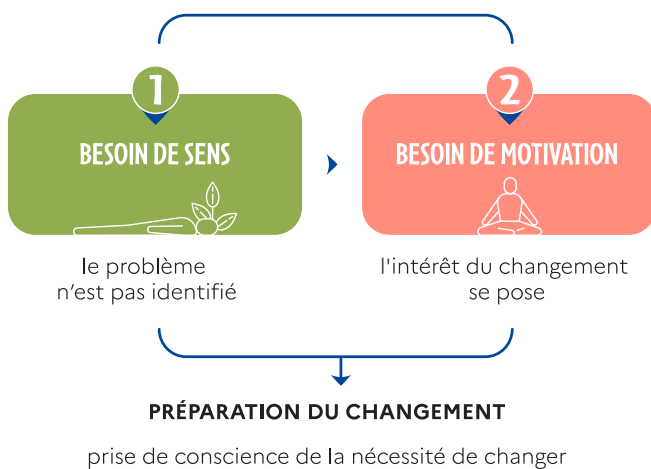
Préparation du changement

► Donner du sens et sortir du déni

L'objectif est de factueliser le changement climatique avec des données locales et irréfutables.

► Motiver à agir

Si la collectivité ne se sent pas légitime ou pas encore prête à agir, le parcours recense les formations et les principaux outils de diagnostics sur l'adaptation



Vous retrouverez par exemple dans le parcours :

- L'outil Climadiag de Météo France qui permet de générer des infographies projetant le climat local en 2050/2100 ;
- L'Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE) qui fournit les indicateurs clés et des données ;
- La Fresque du Climat (et celle de la Montagne) offrent des pédagogies ludiques pour sensibiliser élus et agents.

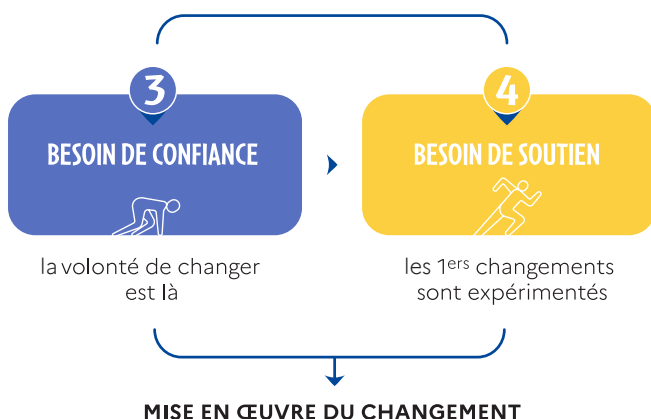
Mise en œuvre du changement

► Donner confiance et construire une stratégie

Le parcours donne des clefs pour structurer sa démarche, concerter les acteurs, consulter des experts.

► Passer à l'action

Les projets pilotes démarrent et nécessitent des financements et des techniques pointues. Le parcours recense les outils de financement et les outils d'expertise technique.



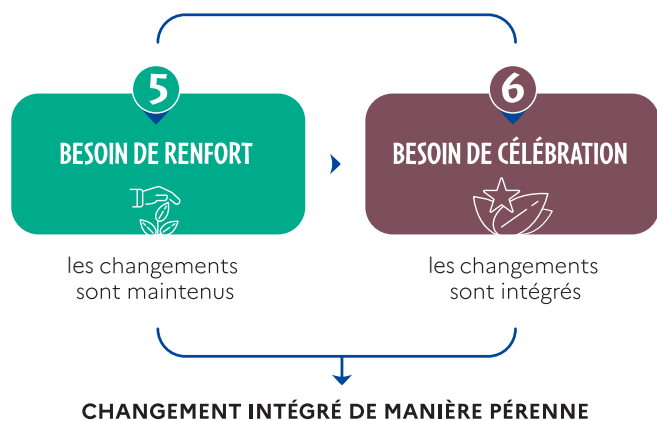
Vous retrouverez par exemple dans le parcours :

- La méthode TACCT de l'ADEME qui est l'outil phare pour construire sa stratégie d'adaptation : elle guide la collectivité de A à Z, du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au plan d'action ;
- Le jeu sérieux ClimaSTORY® (AURA-EE) qui permet d'animer une réflexion collective sur un territoire fictif ou réel pour tester des solutions ;
- Les contacts du GREC Alpes-Auvergne qui permettent d'apporter une validation scientifique et des données régionalisées pour sécuriser les décisions.

Renforcement et pérennisation du changement

► Pérenniser la dynamique territoriale et faire connaître ses réussites

Le parcours répertorie des outils permettant de renforcer et d'évaluer les actions entreprises ainsi que les lieux qui permettent d'échanger entre pairs sur les questions d'adaptation.



Le parcours propose par exemple :

- des liens vers des plateformes spécialisées : « plus fraîche ma ville » sur le rafraîchissement urbain, l'observatoire des forêts...
- les contacts vers le Club Climat et Résilience ou le réseau "Élus pour agir" qui permettent d'échanger entre pairs et de s'inspirer mutuellement
- les liens vers les Centres de ressources (national et régional) qui centralisent les retours d'expérience et diffusent les bonnes pratiques.

Des solutions de financement, d'accompagnement et de soutien à l'innovation pour renforcer la résilience des entreprises face au changement climatique

L'État déploie un certain nombre de dispositifs spécifiquement à destination des entreprises qui permettent de les accompagner dans toutes les étapes de leurs démarches d'adaptation.

Outils ou dispositifs pour s'informer et s'engager dans une démarche d'adaptation

- [Agir pour la transition écologique](#) : Site de l'ADEME qui recense les outils de sensibilisation, les formations, les méthodes pour élaborer une stratégie de transition écologique et d'adaptation
- [Centre de ressources pour l'adaptation](#) : Plateforme numérique qui recense les ressources pédagogiques pour informer les acteurs des enjeux liés au changement climatique et des solutions d'adap
- [L'indicateur Climat de la Banque de France](#) : Outil de diagnostic de la banque de France qui permet à chaque entreprise de consulter de façon confidentielle et gratuite son exposition à plusieurs familles d'aléas climatiques selon la trajectoire de référence 2050 (TRACC)

Outils ou dispositifs pour améliorer la connaissance des risques et élaborer sa stratégie d'adaptation

▶ [OCARA pour PME](#)

Méthode de référence en accès libre et gratuit, proposée par l'ADEME, BPI France et Carbone 4, qui permet de réaliser un diagnostic de vulnérabilité d'une entreprise sur sa chaîne de valeur

▶ [Climadiag Expert](#)

Outil qui permet de mesurer la sensibilité d'une entreprise aux risques climatiques.
Les chambres consulaires d'Auvergne-Rhône sont mobilisées pour proposer un accompagnement .

▶ [Ma Carto Climat](#)

La plateforme AMRAE-DGE-ADEME permet à toutes les entreprises de faire un diagnostic gratuit des risques induits par le changement climatique. L'AMRAE est l'Association des Managers de Risques et Assurances en Entreprise.

▶ [ACT Adaptation](#)

Méthode de l'ADEME pour évaluer la stratégie d'adaptation d'une entreprise par l'analyse des risques physiques jusqu'à la gouvernance, en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur

Outils et dispositif pour mettre en œuvre son plan d'action et le financer

▶ [Certificats d'Economie d'Energie](#)

Dispositifs de financement des économies d'énergie, dont plusieurs opérations standardisées favorisant l'adaptation du bâti à la chaleur d'été (isolation, climatisation performante, raccordement au réseau de froid...)

▶ [Plateforme Transition Ecologique](#)

Plateforme qui permet d'identifier facilement les aides publiques adaptées pour les TPE et PME dans leur transition écologique.

▶ [Prêt vert garanti par l'État](#)

Prêt dédié aux TPE, PME et ETI, garanti par l'État, compris en 50 000 euros et 5 M€, en lien avec un cofinancement bancaire.

▶ [Obligation Transition pour accompagner les PME et ETI dans leur transition](#)

Nouveau type d'obligations visant à financer les projets d'amélioration de la performance environnementale des entreprises. Concernant l'adaptation, les projets financés peuvent porter sur des investissements en faveur de solutions fondées sur la nature (SFN)

▶ [Fond chaleur - froid](#)

Le fond Chaleur-Froid géré par l'ADEME permet de financer des projets de froid géothermique et des réseaux chaud-froid.

▶ [Financements des agences de l'eau](#)

Au-delà des projets de sobriété hydrique menés dans le cadre du plan eau national, les agences de l'eau financent des projets de désimpermeabilisation et de gestion des eaux pluviales



Pilotage et rédaction :
SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et administrations partenaires
Pilotage, coordination :

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Mission communication

Photo de couverture : La Bérarde 2024 - ©Service RTM de l'Isère

Décembre 2025

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr